

DEMANDE DE SUBVENTION 2022

Afin d'étudier votre demande de subvention, nous vous remercions de remplir avec attention ce dossier et de le compléter avec <u>l'ensemble</u> <u>des pièces nécessaires</u>. Tout dossier incomplet pourra être retourné.

Mairie d'Harfleur- 55 rue de la république - Service Economique 76700 Harfleur.

2 02 35 13 30 57



Ville d'Harfleur

☐ l'économie	☐ le sport		☐ la culture	
□ le tourisme	☐ la jeunesse		□ humanitaire et social	
□ la santé	☐ l'environnemen	ut	□ autres activités * * à préciser	
Nom de l'association :				
Siège Social :				
Code postal et Ville :				
Adresse correspondance (si différente)	:			
Téléphone:		Mail:		
DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU: (en caractères majuscules)	ADI	RESSE	TELEPHONE & MAIL	
Président :				
Secrétaire :				
Trésorier :				
Date de déclaration de la création		Nombre d'adhérents :		
Ou de la modification :		dont harfleurais		
J.O n° : du				
Pour une 1ère demande, joindre un exemplaire des sta récépissé de déclaration de l'association à la Préfecture	tuts datés et signés et le e.			
	ACTIVITES DE	E L'ASSOCIATIO	 ON	

Je soussigné(e) M./Mme	, P	résident(e) de l'association certifie exacts les
renseignements fournis ci-dessus et solli	cite une subvention n	nunicipale.
A		, le
	Signature	e

Toute demande de subvention, à adresser à Monsieur le Maire – 55 rue de la République – 76700 HARFLEUR, est composée de :

- cet **imprimé**, dont les rubriques sont à renseigner,
- le rapport moral d'activités concernant l'exercice écoulé,
- la situation financière de l'association,
- le rapport d'activité,
- un relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'association,
- une copie des statuts de l'association et récépissé de déclaration à la Préfecture (en cas de 1ère demande),
- Récépissé de déclaration de modification à la Préfecture (en cas de modification de composition de bureau de l'association).

La loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations figurant dans ce dossier. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du maire de votre commune.

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES	Montant en euros	PRODUITS	Montant en euros	
60 - Achats		70 – Ventes de produits finis, prestations de se	rvices	
Achats d'études et de prestations de services		Marchandises		
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations de services		
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes (droits d'entrés)		
Fournitures d'entretien et de petit équipement				
Fournitures administratives				
Autres fournitures				
61 – Services extérieurs		74 – Subventions d'exploitation		
Sous-traitance générale		Etat (à détailler) :		
Locations mobilières et immobilières		Région :		
Entretien et réparation		Département :		
Assurances		Commune(s):		
Documentation				
Divers				
62 – Autres services extérieurs		Organismes sociaux (à détailler) :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Fonds européens		
Publicité, publications		CNASEA (emplois aidés)		
Déplacements, missions et réceptions		Autres (précisez)		
Frais postaux et de télécommunication	rais postaux et de télécommunication		75 – Autres produits de gestion courante	
Services bancaires		Cotisations des adhérents		
Divers		Licences sportives		
63 – Impôts et taxes		Autres		
Impôts et taxes sur rémunérations				
Autres impôts et taxes				
64 – Charges de personnel		76 – Produits financiers		
Rémunérations du personnel				
Charges sociales		77 – Produits exceptionnels		
Autres charges de personnel		Sur opérations de gestion		
65 – Autres charges de gestion courante		Sur exercices antérieurs		
67 – Charges exceptionnelles				
68 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements		78 – Reprise sur amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS		
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature		
Secours en nature		Bénévolat		
Mise à disposition gratuite des biens et prestations		Prestations en nature		
Personnels bénévoles		Dons en nature		
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS		

L'association sollicite une subvention de :	E

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	Montant en euros	PRODUITS	Montant en euros
60 - Achats		70 – Ventes de produits finis, prestations de services	
Achats d'études et de prestations de services		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations de services	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes (droits d'entrés)	
Fournitures d'entretien et de petit équipement			
Fournitures administratives			
Autres fournitures			
61 – Services extérieurs		74 – Subventions d'exploitation	
Sous-traitance générale		Etat (à détailler) :	
Locations mobilières et immobilières		Région :	
Entretien et réparation		Département :	
Assurances		Commune(s):	
Documentation			
Divers			
62 – Autres services extérieurs		Organismes sociaux (à détailler) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Fonds européens	
Publicité, publications		CNASEA (emplois aidés)	
Déplacements, missions et réceptions		Autres (précisez)	
Frais postaux et de télécommunication		75 – Autres produits de gestion courante	
Services bancaires		Cotisations des adhérents	
Divers		Licences sportives	
63 – Impôts et taxes		Autres	
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 – Charges de personnel		76 – Produits financiers	
Rémunérations du personnel			
Charges sociales		77 – Produits exceptionnels	
Autres charges de personnel		Sur opérations de gestion	
65 – Autres charges de gestion courante		Sur exercices antérieurs	
67 – Charges exceptionnelles			
68 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements		78 – Reprise sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite des biens et prestations		Prestations en nature	
Personnels bénévoles		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	

Ces tableaux doivent être certifiés conformes par le Président de l'association